

Délibération n° 25-002**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du**

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Objet de la délibération

Finances – Acceptation de dons et legs
non grevés de conditions et de charges.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhayé, Mr Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine Cagnard donne procuration à Mme Dominique Cardon.**

Conformément à l'article L. 2242.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article L. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration est habilité à accepter à titre définitif des dons et legs.

Au titre du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale :

➤ EARL SOYEZ Yves	55.00€
➤ Mr ou Mme LESNES René Hélène	55.00€
➤ Madame MOY Evelyne	<u>1 069.04</u>
TOTAL	1 179.04 €

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDENT

- **D'accepter les dons et legs ci-dessus pour un montant total de 1 179.04 € (mille cent soixante dix neuf euros et quarante centimes)**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

